

Rap News sur WikiLeaks, une improbable conscience ?

Les jours fériés, on les consacre à ses passions non ? Alors après le rap militant de Dan Bull contre ACTA, laissez moi vous présenter Rap News ^[1], ce journal vidéo reprenant les codes du JT pour diffuser, en rythme et en rimes, de l'actualité comme on en voit rarement à la télé.



En effet, pour accompagner les deux dernières publications massives de télégrammes américains des guerres en Afghanistan et en Irak par WikiLeaks, le collectif TheJuiceMedia, un média australien indépendant, a réalisé deux vidéos pertinentes et humoristiques, plantant le décor politique de ces fuites, sur fond de défense de la neutralité du net ^[2].

Bourrées de références ^[3], ces vidéos valent autant par les prouesses de l'acteur que la finesse des textes, et c'est pourquoi, avec l'ami Koolfy de la Nurpa.be, croisé sur le canal IRC de La Quadrature du Net ^[4], nous avons souhaité offrir une version sous-titrée de ces vidéos pour les francophones de tous pays (même la Belgique !).

Après plusieurs heures de temps libre ^[5] bien employé, nous proposons donc nos sous-titres à l'adresse de contact du collectif TheJuiceMedia qui les accueille avec enthousiasme et les ajouta directement aux vidéos « officielles », déjà visionnées respectivement plus de 80 000 et 100 000 fois sur YouTube ^[6].

Toutefois, les voici reproduites ici pour vous avec l'accord des auteurs, servies et sous-titrées librement, stockées dans Framatube, et passées à travers Universal Subtitles. Ne manquez pas l'invité de prestige dans la deuxième vidéo.

Rap News contre le Pentagon

Rap News vs The Pentagon



—> La vidéo au format webm

—> Le fichier de sous-titres

Rap News contre Nouvelles Ordre Mondial

Rap News vs News World Order



—> La vidéo au format webm

—> Le fichier de sous-titres

Notes

[1] Travail copyrighté pour l'instant, mais sûrement dû à un « choix » par défaut. Je viens d'écrire aux auteurs sur ce sujet et vous tiendrai informés. Édition le 12/11/2010 à 1:52 : Leur réponse est à la hauteur de leur travail, ils me prient de considérer leur travail comme étant couvert par une CC-BY-NC-SA. Seul le design du site web de thejuicemedia.com est sous Copyright de la conceptrice graphique.

[2] Rien à voir, dans ce contexte, avec le FDNN que vous avez croisé si vous soutenez, comme moi, la Quadrature du Net ☐

[3] Notamment cet extrait de JT présenté par Bill O'Reilly sur les télé. américaines.

[4] Et cet été à Bordeaux aux RMLL 2010.

[5] C'est une notion assez vague pour un Framaslave ☐

[6] Et nous sommes fiers de constater que des collègues allemands, brésiliens et grecs nous ont rejoint dans cette initiative.

Framasoft annonce deux nouveaux titres dans la collection Framabook

Après la traditionnelle mise à jour d'automne du best-seller de la collection Framabook, Christophe Masutti, notre coordinateur de collection, s'est fendu ce matin d'un fier communiqué de presse, dont je vous dévoile ici le contenu en avant-première.



En effet, après de longs mois de labeur au sein de l'association, avec les auteurs, les bénévoles et relecteurs, l'équipe technique de mise en page et l'éditeur, Christophe n'annonce pas un, mais bien deux nouveaux Framabooks, s'ajoutant à la mise à jour complète du « Simple comme Ubuntu ».

Sortir ces deux ouvrages nous a occupé un peu plus que d'habitude, notamment parce qu'il a fallu adapter notre chaîne éditoriale (la formidable application web libre "La Poule ou l'Oeuf") car la mise en page d'un des ouvrages s'est révélée particulièrement riche et complexe à mettre en œuvre. Mais comme le rappelle avec philosophie l'éditeur Mathieu Pasquini :

Un livre s'écrit à la vitesse à laquelle poussent les arbres dont leurs pages sont faites...

Toutefois, le site Framabook a été mis à jour cette nuit pour accueillir les nouveaux ouvrages, et ces derniers sont aussi disponibles à l'achat chez InLibroVeritas.

Le 7e Framabook sera donc un manuel de formation à la programmation, proposant une méthode intense et originale pour apprendre « **Le C en 20 heures** ». Sous licence Creative Commons By Sa, il fut rédigé conjointement par Eric Berthomier et Daniel Schang que vous pourrez découvrir plus avant dans la reproduction du communiqué de presse qui suit.



Le 8e Framabook fut quant à lui rédigé par Vincent Lozano et s'intitule « **UNIX. Pour aller plus loin avec la ligne de commande** ». Comme le précédent livre de Vincent dans la collection Framabook, il est placé sous licence Art Libre.

Avec ces deux nouveaux Framabooks, Framasoft continue résolument sa collection d'œuvres libres, permettant à tout un chacun de soutenir ses talents d'autodidacte en informatique, pour que le monde demain regorge des bidouilleurs inventifs que l'éducation nationale peine à former avec son B2i©.

Et ce n'est pas fini. Comme annoncé avec notre campagne de don "1000 10 1",

l'équipe Framabook est toujours à pied d'œuvre sur d'autres ouvrages qui viendront rapidement compléter la collection. On retrouve ainsi parmi les plus avancés le « Producing Open Source Software » de Karl Fogel, traduit par Framalang, ainsi qu' « Imagine there is no Copyright » traduit cet été lors d'un Traduchon mémorable aux RMLL et qui attend juste son tour pour être mis en page.

Annonçons encore un mystérieux ouvrage préparé en secret par l'ami MBen et un livre sur l'utilisation du gestionnaire de versions SVN, dont la traduction est elle aussi bien avancée.

Enfin, le comité éditorial de la collection fait actuellement le tri dans les nombreuses propositions d'ouvrages reçues par Framasoft. Tout ne cadre pas toujours avec la convention de la collection, mais déjà deux projets s'annoncent comme particulièrement prometteurs...

Pour l'heure, place au concret, avec une présentation plus détaillée des nouveaux Framabooks, issue du communiqué de presse officiel du coordinateur de la collection.

Framabook n°7 : Le C en 20 heures



Le langage C est un langage de programmation dont l'histoire nous ramène à l'époque de la création d'Unix, durant la première moitié des années 1970. Conçu pour permettre à un même programme de fonctionner sur plusieurs types de machines, ce langage à fois simple et efficace séduisait par la rapidité d'exécution des programmes qu'il permettait de générer, et par sa relative simplicité

d'adaptation pour un nouveau type de matériel. Depuis lors, la majorité des systèmes d'exploitation des machines créés ultérieurement utilisèrent ce langage fiable, à la fois proche du matériel et des mathématiques. Il n'est donc pas étonnant de retrouver aujourd'hui ce langage partout, des super-calculateurs aux téléphones portables. Le Logiciel Libre lui doit aussi beaucoup. Quel héritage ! Et quelle longévité. Dans ces conditions, comment apprendre aujourd'hui et en 20 heures seulement, un langage porteur de presque quarante ans d'améliorations (dont le C++) et de développements spectaculaires (dont GNU/Linux) ? C'est la question à laquelle *Le C en 20 heures* répond, et par la pratique.

Eric Berthomier et Daniel Schang nous font ainsi partager au fil des pages le fruit de leurs expériences pédagogiques et professionnelles en accomplissant un effort de vulgarisation trop rarement rencontré dans la littérature du monde de la programmation. Destiné aux grands débutants, l'ouvrage n'est pas un manuel comme les autres. Son intérêt est d'être parcouru de A à Z en suivant l'adage : « j'apprends le code en écrivant le code ».

Ainsi, *Le C en 20 heures* n'est pas un ouvrage destiné à prendre la poussière sur une étagère en attendant que l'on s'y réfère un dimanche matin pluvieux. Il a été écrit pour être lu d'un bout à l'autre, dans l'ordre et pendant 20 à 30 heures d'apprentissage (en tout !) où l'on vous suggèrera, par des exercices et des exemples, de programmer tel jeu ou de tester tel calcul en mettant votre imagination au défi. En ce sens, l'ouvrage est orienté vers la pratique de la programmation et l'enseigne sans doute à la manière dont les auteurs l'ont apprise : devant un ordinateur, à essayer de programmer quelque chose.

Les auteurs

Ingénieur en Informatique, **Eric Berthomier** a débuté par le développement d'applications systèmes en C / C++ / Assembleur. Investi dans le Libre, il réalise alors des missions de développement, d'administration système et réseau et de formation. Depuis 2005, il travaille pour un ministère où GNU/Linux et la sécurité sont ses compagnons de tous les jours. Le C (et l'Assembleur) sont pour lui indispensables à la compréhension d'un système d'exploitation.

Docteur en informatique, **Daniel Schang** est enseignant-chercheur au sein du Groupe Eseo où il a acquis une longue et riche expérience de l'enseignement des langages informatiques. À l'écoute de ses élèves, c'est pour eux qu'il a pris

contact avec Eric Berthomier afin de réécrire ce livre qui, sous sa forme embryonnaire, était un support de cours.

Framabook n°8 : Unix. Pour aller plus loin avec la ligne de commande



Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur Unix sans jamais oser le demander

Nous sommes désormais des habitués de la formule de Vincent Lozano qui, après son excellent ouvrage sur l'usage de LaTeX, récidive ici avec un manuel sur le système Unix (et - donc - GNU/Linux).

Lors de la création d'Unix, au début des années 70, un de ses concepteurs établit trois règles pour concevoir les composants de la « boîte à outils » qui permit à Unix de s'étendre :

- Écrivez des programmes qui font une chose et le font bien.
- Écrivez des programmes qui peuvent communiquer entre eux.
- Écrivez des programmes qui traitent des flux de texte car c'est l'interface universelle.

Aujourd'hui, Vincent Lozano vous propose à la fois *de découvrir ces outils* situés « sous le capot » de votre distribution Unix (GNU/Linux en est une) mais aussi *de concevoir les vôtres*.

Si vous appréciez votre système Unix et que vous pressentez qu'il existe des outils

qui rendent votre système programmable, cet ouvrage est pour vous ! Le *langage de commande* d'Unix vous offre en effet la possibilité de piloter votre système d'exploitation - et donc votre ordinateur - par le biais de scripts. Pour planifier des tâches aussi précises que vous le souhaitez, vous aurez donc le loisir de passer des ordres, à la fois de manière souple et puissante, à votre système informatique.

Dans cet ouvrage vous découvrirez les liens qui unissent l'histoire d'Unix et le mouvement pour les logiciels libres. Vous vous plongerez dans les utilitaires classiques de votre système et apprendrez à les assembler. Vous serez donc à même d'ajouter de nouvelles pièces à la boîte à outils. L'auteur vous guidera également pour que vous parveniez à créer vos propres programmes écrits dans le langage du système d'exploitation : *le langage de commande*.

L'auteur

Vincent Lozano est maître de conférences en informatique à l'école nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne (Énise). Il y utilise GNU/Linux pour l'enseignement des systèmes d'exploitation, de la programmation et des bases de données. Il s'occupe également de l'informatisation du système d'information de l'Énise qui s'appuie sur des systèmes Unix.

Proposition de traduction de la licence « Creative Commons Zero 1.0 »

En juillet dernier, Framasoft animait le plus long atelier de l'histoire des Rencontres Mondiales du Logiciel Libre : un traduction courant pendant toutes les rencontres.



En effet, fidèles au poste dans la chaleur cuisante d'une salle de classe au dernier étage de l'ENSEIRB, des bénévoles de Framalang, Benjamin Jean de VeniVidiLibre.org, Alexis Kauffman et moi-même accueillions les courageux visiteurs ayant trouvé leur route jusqu'au traduction 2.0, pour la plupart venus avec la ferme intention de nous aider à traduire le livre libre : « Imagine there is no Copyright ».

Et c'est ainsi qu'en à peine 5 jours, malgré la chaleur, les difficultés de réseau et une coupure de courant ^[1], l'ouvrage fut intégralement traduit, par plusieurs dizaines de bénévoles.

L'idée de traduire ce livre était venue à Alexis après l'avoir lu en version papier italienne, couverte par une licence CC-by-nd (Creative Commons attribution, sans dérivation). L'attribution nous permis de remonter à une version anglaise, couverte par une CC-by-nc-nd (ajoutant une clause de réutilisation non commerciale seulement), ce qui pouvait sembler paradoxal vu qu'Alexis l'avait acheté son livre... Toutefois, une mention supplémentaire s'ajoute, sur le site officiel, à la licence de la version originale :

No article in this book may be reproduced in any form by any electronic or mechanical means without permission in writing from the author.

Qui peut se traduire par :

Aucun article de ce livre ne peut être reproduit par quelque moyen électronique ou mécanique que ce soit, sans la permission écrite de l'auteur.

La suite du puzzle allait donc se résoudre en contactant l'auteur, ce qui est, d'une manière générale, la chose à faire en cas de doutes sur une licence ^[2].

Contacté, l'auteur nous répondit qu'il souhaitait que son œuvre soit au plus près possible du domaine public (ce qui est cohérent avec le titre de l'ouvrage). Benjamin Jean proposa donc la licence « *Creative Commons Zero* », ce qui convint très bien à l'auteur.

La licence CC0 a en effet été créée pour uniformiser mondialement la notion de domaine public, ou permettre de s'en approcher au plus près dans les juridictions, comme la France, où il n'est pas possible d'y placer soit même son œuvre.

Toutefois, à sa création la CC0 n'était pas applicable en France pour des raisons juridiques levées depuis, mais elle le demeurerait pour l'instant pour une seconde raison, l'absence de version française. Il nous fallait donc remédier à ce petit inconvénient avant de pouvoir sortir notre prochain Framabook, et c'est ainsi que l'équipe de traduction de choc qui se cache derrière cette page, se mit à l'œuvre.

Nous sommes donc fier aujourd'hui de vous présenter la traduction, par Framalang et VVL, de la CC0 ^[3] ! Cette traduction est une contribution que nous avons bien entendu adressée à Creative Commons afin d'étoffer un peu le paysage des licences françaises touchant de domaine public, s'ajoutant ainsi à la récente licence « Information Publique Librement Réutilisable » utilisable uniquement par les organismes du secteur public dans le cadre de leurs démarches « OpenData » ^[4].

Creative Commons Zéro 1.0 - Domaine Public ^[5]

CC0 1.0 Universal - Public Domain Dedication

CreativeCommons.org - 17 décembre 2007

Traduction Framalang : Julien R., Barbidule, Goofy, Martin G., Siltaar, mben

CREATIVE COMMONS N'EST PAS UN CABINET D'AVOCATS ET NE FOURNIT PAS DE SERVICES DE CONSEIL JURIDIQUE. LA PUBLICATION DE CE DOCUMENT NE CRÉE AUCUNE RELATION JURIDIQUE ENTRE LES PARTIES ET CREATIVE COMMONS. CREATIVE COMMONS MET À DISPOSITION CETTE LICENCE EN L'ÉTAT, À SEULE FIN D'INFORMATION. CREATIVE COMMONS NE FOURNIT AUCUNE GARANTIE CONCERNANT L'UTILISATION DE CE DOCUMENT OU DES INFORMATIONS OU TRAVAUX FOURNIS CI-APRÈS, ET DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ POUR LES

Déclaration d'Intention

Les lois de la plupart des législations des états du monde accordent automatiquement des Droits d'Auteur et Droits Voisins (définis ci-dessous) au créateur et au(x) titulaire(s) de droits ultérieur(s) (ci-après, le « titulaire ») d'une œuvre originale protégeable par le droit de la propriété littéraire et artistique et/ou une base de données (ci-après, une « Œuvre »).

Certains titulaires souhaitent renoncer de façon définitive à ces droits sur une Œuvre dans le but de contribuer à un pot commun de travaux créatifs, culturels et scientifiques (les « Biens Communs ») que le public, de façon certaine et sans craindre d'actions ultérieures pour contrefaçon, a la possibilité d'utiliser comme base de travail, de modifier, d'incorporer dans d'autres travaux, de réutiliser et de redistribuer aussi librement que possible sous quelque forme que ce soit et à quelque fin que ce soit, y compris, et sans réserves, à des fins commerciales. Ces titulaires peuvent contribuer aux Biens Communs dans le but de promouvoir les idéaux de la culture libre et la production de travaux créatifs, culturels et scientifiques, ou pour acquérir une renommée ou une plus grande diffusion de leur Œuvre, notamment grâce à l'utilisation qui en sera faite par d'autres.

Pour ces raisons et/ou d'autres, et sans attendre aucune rémunération ou compensation supplémentaire, la personne associant la CC0 à une Œuvre (le « Déclarant »), dans la mesure où il ou elle est titulaire des Droits d'Auteur et des Droits Voisins de l'Œuvre, fait volontairement le choix d'appliquer la CC0 à l'Œuvre et de distribuer publiquement l'Œuvre sous les termes de cette licence, en toute connaissance de l'étendue de ses Droits d'Auteur et Droits Voisins sur l'Œuvre, ainsi que de la portée et des effets juridiques de la CC0 sur ces droits.

1. Droit d'Auteur et Droits Voisins

Une Œuvre mise à disposition sous la CC0 peut être protégée par les droits d'auteur et les droits voisins ou connexes (le « Droit d'Auteur et les Droits Voisins »). Le Droit d'Auteur et les Droits Voisins comportent, notamment, les droits suivants :

- i. Le droit de reproduire, adapter, distribuer, interpréter, diffuser,

- communiquer, et traduire une Œuvre ;
- ii. Les droits moraux conservés par le ou les auteur(s) ou interprète(s) originaux ;
 - iii. Les droits relatifs à la diffusion et à la vie privée rattachés à l'image ou au portrait d'une personne représentée dans une Œuvre ;
 - iv. Les droits protégeant contre la concurrence déloyale à l'égard de l'Œuvre, sujets aux limitations prévues dans le paragraphe 4(a) ci-dessous ;
 - v. Les droits protégeant l'extraction, la dissémination, l'utilisation et la réutilisation des données contenues dans une Œuvre ;
 - vi. Les droits relatifs aux bases de données (tels que ceux découlant de la Directive 96/9/CE du Parlement Européen et du Conseil du 11 mars 1996 concernant la protection juridique des bases de données, et de toute transposition au niveau national, y compris de toute version amendée ou révisée de cette directive) ;
 - vii. Tous autres droits similaires, équivalents ou correspondants partout dans le monde, basés sur des lois ou traités applicables, et toutes les transpositions nationale de ceux-ci.

2. Renonciation

Dans toute la mesure permise par la loi, mais sans l'enfreindre, le Déclarant annonce par la présente abandonner, céder et renoncer ouvertement, complètement, définitivement et irrévocablement, à tous ses Droits d'Auteur et Droits Voisins sur l'Œuvre ainsi qu'aux prétentions et intérêts à agir associés, qu'ils soient à cet instant connus ou inconnus (y compris les prétentions et intérêts à agir associés nés ou à naître), (i) partout dans le monde, (ii) pour la durée maximale prévue par les lois ou traités applicables (y compris les prolongations futures de cette durée), (iii) sur n'importe quel support actuel ou futur et quel que soit le nombre de copies, et (iv) pour toutes fins, y compris, et sans réserves, les fins commerciales, publicitaires ou promotionnelles (la « Renonciation »). Le Déclarant procède à la Renonciation au bénéfice de chacun des membres du plus large public et au détriment des héritiers et successeurs du Déclarant, avec la ferme volonté que cette Renonciation ne puisse faire l'objet d'aucune révocation, rescision, résiliation, annulation, conclusion, ou de toute autre action en justice ou injonction susceptible d'interrompre la jouissance paisible de cette Œuvre par le public telle que prévue par la Déclaration d'Intention du Déclarant.

3. Licence Publique Supplétive

Dans le cas où une partie quelconque de la Renonciation et pour quelque raison que ce soit est jugée juridiquement nulle ou sans effet en vertu de la loi applicable, la Renonciation doit être préservée de la manière permettant la prise en compte la plus large de la Déclaration d'Intention du Déclarant. De plus, dans la mesure où la Renonciation est ainsi jugée, le Déclarant concède par la présente à chaque personne concernée une licence pour l'exercice des Droits d'Auteur et Droits Voisins du Déclarant sur l'Œuvre, gratuite, non transférable, non sous-licenciable, non exclusive, irrévocable et inconditionnelle (i) partout dans le monde, (ii) pour la durée maximale prévue par les lois ou traités applicables (y compris les prolongations futures de cette durée), (iii) sur n'importe quel support actuel ou futur et quel que soit le nombre de copies, et (iv) pour toutes fins, y compris, et sans réserves, les fins commerciales, publicitaires ou promotionnelles (la « Licence »). La licence sera réputée effective à la date à laquelle le Déclarant a appliqué CC0 à l'Œuvre. Dans le cas où une partie quelconque de la Licence, et pour quelque raison que ce soit, est jugée juridiquement nulle ou sans effet en vertu de la loi applicable, une telle invalidité partielle ou ineffectivité n'invalidera pas le reste de la Licence, et dans un tel cas le Déclarant déclare par la présente qu'il ou elle (i) n'exercera aucun de ses Droits d'Auteur ou Droits Voisins subsistant sur l'Œuvre et (ii) ne fera valoir aucune prétention ni intérêt à agir associés relatifs à l'Œuvre, ce qui serait opposé à la Déclaration d'Intention du Déclarant.

4. Limitations et exonérations de responsabilité

- a. Aucun droit sur une marque déposée ou un brevet détenu par le Déclarant n'est abandonné, cédé, licencié ou affecté d'une quelconque manière par le présent document;
- b. Le Déclarant propose la mise à disposition de l'Œuvre en l'état, sans déclaration ou garantie d'aucune sorte, expresse, implicite, légale ou autre, y compris les garanties concernant la commercialité, ou la conformité, les vices cachés et les vices apparents, dans toute la mesure permise par la loi applicable;
- c. Le Déclarant décline toute responsabilité dans la compensation des droits d'autres personnes qui peuvent s'appliquer à l'Œuvre ou à toute utilisation de celle-ci, y compris, et notamment, mais pas exclusivement, les Droits d'Auteur et Droits Voisins de toute personne sur l'Œuvre. En

outre, le Déclarant décline toute responsabilité quant à l'obtention des consentements, autorisations et autres droits requis quelle que soit l'utilisation de l'Œuvre;

- d. Le Déclarant comprend et reconnaît que Creative Commons n'est pas partie prenante de ce document et n'a aucune responsabilité ni obligation à l'égard de la CC0 ou de l'utilisation de l'Œuvre.

Notes

[1] Notre travail étant réparti sur plusieurs documents EtherPad, cet incident généralement atroce dans une salle informatique se révéla joyeusement anecdotique.

[2] Petit aparté à ce propos, Framasoft organise, lors de la prochaine Ubuntu Party parisienne qui aura lieu du 5 au 7 novembre prochain, un atelier de libération d'œuvres non logicielles, qui consistera justement à contacter les auteurs d'œuvres numériques, publiées sur Internet sans licences précises et dont le Copyright par défaut bloque une idée de réutilisation... L'atelier est prévu pour le samedi 6 novembre à partir de 11h30.

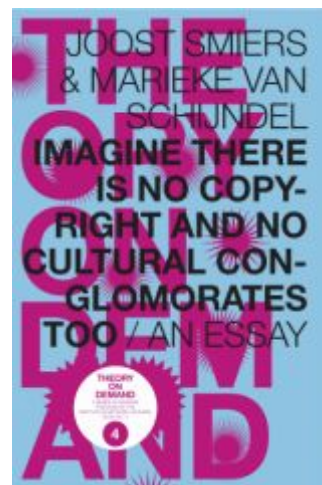
[3] Oui, il fallait suivre pour les acronymes ☐

[4] L'annonce de RegardsCitoyens.org saluant la création de cette licence. Une analyse plus poussée sur le blog de Veni Vidi Libri.

[5] Crédit photo : GnuckX (Creative Commons Zero 1.0)

**Imagine there is no copyright -
Traduction 2.0 - RMLL 2010**

Lors de la dernière Ubuntu Party à Paris, les framalinguistes ont lancé avec succès le premier « Traduchthon ». Ce coup d'essai réussi ne pouvant rester orphelin, Framalang relève son propre gant. **La deuxième édition du Traduchthon** (ou Traduchthon 2.0) aura donc lieu du 6 au 9 juillet prochain à Bordeaux au cours des fameuses et célèbres Rencontres Mondiales du Logiciel Libre^[1].



L'ambition est cette fois plus grande. La gourmandise des framalinguistes n'ayant pas de limite, nous ne pouvions donc nous limiter à un article. 4 jours d'intenses traductions, relectures, reformulations, mise en page, bières s'offrent à nous. Le texte sélectionné se devait donc d'être à la hauteur.

Le choix de Framalang s'est porté sur un **livre** au cœur de l'actualité : **Imagine there is no copyright and no cultural conglomerates too / An essay** (ce qui donne en français et en chantonnant du John Lennon : Imaginez qu'il n'y ait ni droit d'auteur ni industrie culturelle / un essai).

Ce document des néerlandais Joost Smiers et Marieke Van Schijndel analyse dans le détail les raisons du déclin du droit d'auteurs tel qu'il a été conçu à une époque d'avant l'immatériel, et pourquoi il ne peut survivre à l'univers numérique dont la présence est croissante dans nos vies quotidiennes. Cet essai propose par ailleurs un certain nombre de pistes, permettant de transformer le marché hyper-dominé de l'industrie culturelle en marché de micro-entrepreneurs de cette même culture, permettant une ouverture maximale du marché, en libérant les créateurs et en leur permettant de se rapprocher de leur public.

When a limited number of conglomerates control our common area of cultural communication to a substantial degree, then that undermines democracy. The freedom to communicate for everyone and everyone's right to participate in his or her society's cultural life, as promised in the Universal Declaration of Human Rights, can become diluted to the unique right of a few heads of companies and investors and the ideological and economic agendas to which they work.

Ce qui pourrait se traduire par :

Lorsqu'un nombre réduit de groupes industriels contrôle à un certain point notre univers commun de communication culturelle, il sape alors la démocratie. La liberté de chacun de communiquer et le droit de chacun de participer à la vie culturelle de sa propre société, tels que promis par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, peuvent se trouver dilués dans le droit unique de quelques dirigeants d'entreprises ou de quelques investisseurs, et dans les priorités idéologiques et économiques pour lesquelles ils travaillent.

Tous ceux qui le souhaitent peuvent participer à cette aventure avec nous. La traduction aura lieu sur le Pad de Framasoft. L'exercice de la traduction nécessite des compétences aussi variées que la maîtrise de l'anglais, la capacité de reformulation ou celle d'assurer la cohérence du style, une relecture attentive, mais surtout une grande ouverture d'esprit.

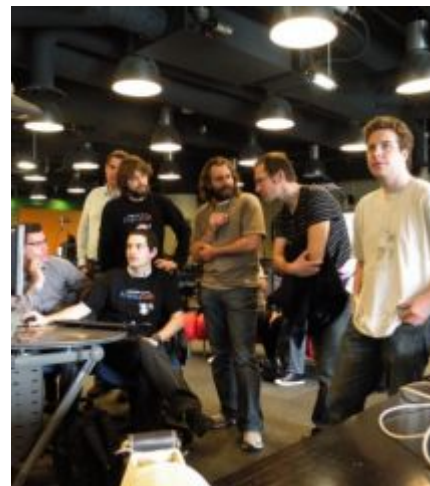
Toutes les bonnes volontés sont donc les bienvenues, sur place ou à distance. Et, *as usual*, dans la joie et dans la bonne humeur ☐

Notes

[1] Le week-end (10 et 11 juillet), les RMLL auront lieu en centre ville, et ne nous permettront pas de poursuivre la traduction en direct.

Lancement réussi du premier Traduction Framalang à l'Ubuntu Party de Paris

Votre mission, si toutefois vous l'acceptez...



Le « **Traducthon** », mais qu'est-ce donc que ce néologisme barbare que l'on vient d'inventer ?

Cela consiste à traduire collaborativement au même moment et au même endroit un document anglophone sélectionné préalablement. Le challenge étant de commencer et surtout terminer l'ensemble du travail dans le temps imparti^[1].

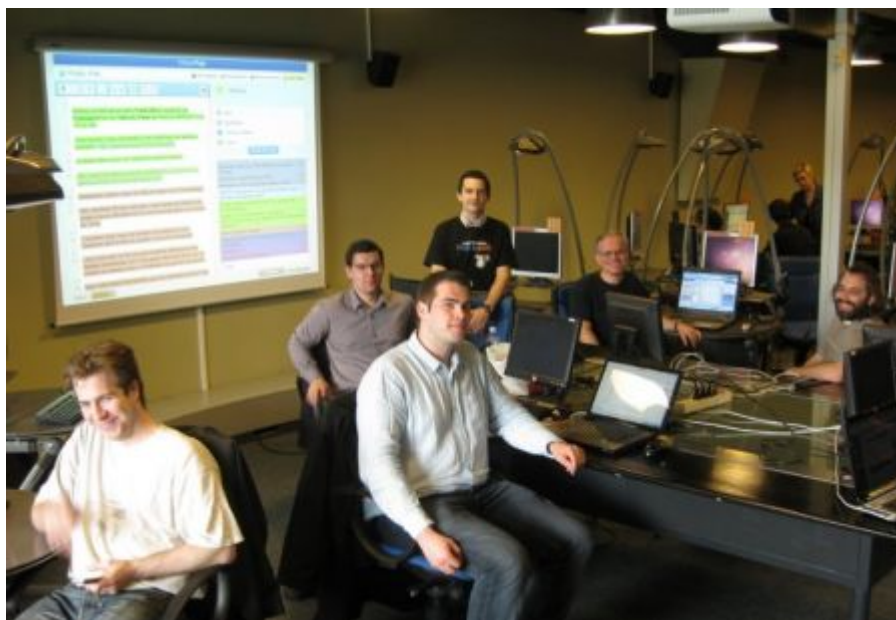
À l'initiative du groupe de traducteurs Framalang, le premier « Traducthon » vient à peine de s'achever. Il a eu lieu ce samedi 29 mai de 11h à 14h lors de l'Ubuntu Party de Paris, dont nous remercions les organisateurs pour leur invitation et leur accueil.

Rencontre et convivialité sans perdre de vue l'objectif. C'est un peu comme un apéro Facebook sans Facebook dont l'apéro viendrait après le boulot ☐

En s'insérant dans cette prestigieuse manifestation, l'idée était également d'inviter spontanément les passants curieux à participer avec nous, ou tout du moins leur expliquer ce que nous faisons là avec tant d'enthousiasme. Parce que « l'esprit du Libre » c'est aussi ça et ça n'est donc pas uniquement réservé aux développeurs chevronnés.

Pour coller à l'actualité, nous avons fait le choix d'un article critique sur l'iPad de Cory Doctorow nous expliquant pourquoi il n'en achètera pas (nous non plus d'ailleurs). **Pari tenu** puisque **la traduction a été mise en ligne dans la foulée sur le Framablog !**


Voici un cliché, parmi d'autres^[2], où figurent quelques uns des participants :



Vous remarquerez la présence d'un écran coloré projetant **l'espace de travail du Traduction**.

Nous avons en effet travaillé en temps réel sur un unique fichier issu de l'excellent logiciel d'édition collaborative en ligne Etherpad (dont Google, encore lui, a eu la bonne idée de libérer les sources récemment).

Ceux qui y étaient en témoigneront dans les commentaires, travailler à l'aide de l'application Etherpad est pratique et ludique. À chaque couleur son participant, comme l'illustre l'image ci-contre, que l'on voit éditer en même temps qu'on édite, ce qui n'est d'ailleurs pas sans poser quelques intéressants problèmes d'organisation.

Authors	
	JoKoT3
	Juu
	JoKoT3
	aKa
	goofy
	Don Rico
	RM
	Barbidule
	Magickarpet
	cheval_boiteux
	misc
	mben
	Garburst
	Citron
	Siltaar

Cliquez (si le serveur tient) sur la frise chronologique de notre fichier à l'instant

t=0 et appuyez sur la grosse flèche en haut à droite pour faire défiler le temps... Partagez-vous ma fascination de voir apparaître au fur et à mesure les contributions, modifications et commentaires de chacun ?

Du coup, ceux qui comme moi n'avaient pu physiquement se rendre sur place à Paris ont eu la possibilité d'apporter néanmoins leur pierre à l'édifice en se connectant à l'instant précis de la date fixée.

Nous n'avions ici que 3 petites heures à notre disposition, ce qui limitait d'autant la taille du document choisi. Mais avec l'expérience de cette première fois plus qu'encourageante, nous vous donnons rendez-vous début juillet à Bordeaux pour la onzième édition des Rencontres Mondiales du Logiciel Libre où nous serons présents durant les 6 jours de la manifestation pour œuvrer cette fois-ci à un projet bien plus ambitieux : la traduction intégrale d'un livre.

Merci à tous les participants et à très bientôt.

Notes

[1] Le Traduction est un fork non hostile et adapté à un travail de traduction du concept des Book Sprints issu du site FLOSS manuals.

[2] Crédit photos : Quentin Theuret alias cheval_boiteux (Creative Commons By)

Pourquoi je n'achèterai pas un iPad

Hier, vendredi 28 mai, soit deux mois après les États-Unis, Apple a lancé officiellement la commercialisation en France de l'iPad.



L'occasion pour nous de traduire cet article de Cory Doctorow dont le titre ne souffre d'aucune ambiguïté.

L'ami Cory est l'un de nos plus brillants défenseurs des libertés numériques, et il n'est guère étonnant de le voir ici monter au créneau pour y manifester sa grande perplexité, arguments percutants et convaincants à l'appui.

Avec notre billet iPad'libertés pour les utilisateurs de la Free Software Foundation, cela nous fait deux bonnes raisons d'expliquer aux adorateurs du Veau d'or^[1] que sous le vernis clinquant d'une fausse modernité se cache une réalité bien moins reluisante qu'il n'y paraît.

Remarque : Cette traduction a été entièrement réalisée le samedi 29 mai de 11h à 14h dans le cadre du premier « Traduction », atelier original organisé par l'équipe Framalang et inséré dans l'Ubuntu Party de Paris. Pour en savoir plus...

Pourquoi je n'achèterai pas un iPad (et pense que vous ne devriez pas non plus)

Why I won't buy an iPad (and think you shouldn't, either)

Cory Doctorow - 2 avril 2010 - BoingBoing

(Traduction Framalang : la quinzaine de personnes présentes au Traduction)

Voilà dix ans que j'écris des chroniques sur Boing Boing pour y faire découvrir des trucs sympas que d'autres ont créés. La plupart des nouveautés vraiment intéressantes ne sont pas venues de grosses entreprises aux budgets gigantesques, mais d'amateurs qui expérimentent. Des gens qui ont été capables de créer des produits, de les proposer au public et même de les vendre, sans avoir à se soumettre aux diktats d'une seule entreprise qui s'autoproclame gardien de

votre téléphone et autres engins high-tech personnels.

Danny O'Brien explique très bien pourquoi je ne vois aucun intérêt à l'achat d'un iPad - on dirait vraiment le retour de la « révolution » CD-ROM, quand l'industrie du « contenu » proclamait qu'elle allait réinventer les médias, en concevant des produits hors de prix (à fabriquer et à acheter). J'ai commencé ma carrière dans l'informatique en tant que programmeur pour des CD-ROM, et j'ai moi aussi ressenti cet engouement, mais j'ai fini par comprendre que c'était une impasse et que les plateformes ouvertes et les amateurs inventifs finiraient par surpasser les pros roublards et disposant de gros budgets.

Je me rappelle les premiers jours du Web - et les derniers jours du CD-ROM - quand tout le monde s'accordait à dire que le Web et les PC étaient trop « geek », trop compliqués et trop imprévisibles pour « ma mère » (c'est incroyable le nombre de technophiles qui mettent leur mère plus bas que terre). Si on m'avait donné une action d'AOL à chaque fois qu'on m'a dit que le Web allait mourir parce qu'AOL était simplissime et que le Web était un vrai dépotoir, je serais un gros actionnaire.

Et mes parts ne vaudraient pas grand-chose.

Les entreprises dominantes font de piètres révolutionnaires

Compter sur les entreprises dominantes pour être à l'origine de nos révolutions est une erreur stratégique. Elles ont une fâcheuse tendance à utiliser leurs technologies pour facturer voire interdire tout ce qu'il y a de bien dans leur produit.

Prenez par exemple l'application Marvel dédiée à l'iPad (jetez juste un coup d'œil, pas plus). Enfant, j'étais fan de comics, et je le suis resté. Ce qui me plaisait par-dessus tout, c'était de les échanger. Il n'existait pas de medium reposant davantage sur les échanges entre gamins pour constituer son public. Et le marché des bédés d'occasion ! C'était - et c'est encore - tout simplement énorme, et essentiel. Combien de fois ai-je farfouillé dans les caisses de bédés d'occasion dans un immense entrepôt poussiéreux pour retrouver des anciens numéros que j'avais ratés, ou de nouveaux titres pour pas cher (dans ma famille, c'est devenu une sorte de tradition qui se perpétue d'une génération à l'autre - le père de ma mère l'emmenait tous les week-ends avec ses frères et sœurs au Dragon Lady

Comics sur Queen Street à Toronto pour troquer leurs vieilles bédés contre des nouvelles).

Qu'ont-ils fait chez Marvel pour « améliorer » leurs bandes dessinées ? Ils vous interdisent de donner, vendre ou louer les vôtres. Bravo l'amélioration. Voilà comment ils ont transformé une expérience de partage exaltante et qui crée du lien, en une activité passive et solitaire, qui isole au lieu de réunir. Bien joué, « Marvsney » (*NdT : Contraction de Marvel et Disney, en référence au récent rachat du premier par le second pour 4 milliards de dollars*).

Du matériel infantilisant

Considérons ensuite l'appareil lui-même : à l'évidence, on s'est creusé la tête pour le concevoir, mais on ressent aussi un grand mépris pour l'utilisateur. Je suis intimement convaincu de la pertinence du Manifeste du constructeur (*NdT : Maker Manifesto*) : « Si vous ne pouvez pas l'ouvrir, alors ce n'est pas à vous ». Il faut préférer les vis à la colle. Le Apple][+ d'origine était fourni avec le plan schématique des circuits imprimés, et a donné naissance à une génération de hackers qui bidouillaient leur matériel informatique ou leurs logiciels et ont bousculé le monde dans le bon sens.

Mais, avec l'iPad, il semblerait que pour Apple le client type soit la maman technophobe et simplette, celle-là même dont on parle si souvent dans l'expression « c'est trop compliqué pour ma mère » (écoutez les pontifes chanter les louanges de l'iPad, ils ne tarderont pas à expliquer qu'on tient enfin quelque chose qui n'est pas trop compliqué pour leur pauvre maman).

La seule interaction que propose l'iPad est celle du simple « consommateur », c'est-à-dire, selon la mémorable définition de William Gibson, « un truc de la taille d'un bébé hippo, couleur patate bouillie vieille d'une semaine, qui vit seul, dans l'obscurité, dans un mobile home, aux alentours de Topeka. Il est recouvert d'yeux, et transpire en permanence. La sueur dégouline et lui pique les yeux. Il n'a pas de bouche... pas d'organes génitaux, et ne peut exprimer ses pulsions rageuses et ses désirs infantiles qu'en changeant de chaîne avec sa télécommande universelle ».

Pour améliorer votre iPad, ne cherchez pas à comprendre comment il fonctionne pour le bricoler, achetez des iApps. Offrir un iPad à vos enfants, ce n'est pas un moyen de leur faire comprendre qu'ils peuvent démonter et réassembler le monde

autour d'eux. C'est un moyen de leur dire que même changer les piles c'est une affaire de pros.

Sur ce sujet, il faut absolument lire l'article de Dale Dougherty sur l'influence d'Hypercard pour toute une génération de jeunes hackers. J'ai effectué mes débuts comme programmeur Hypercard, dont l'invitation douce et intuitive à refaire le monde m'a donné envie d'embrasser une carrière dans l'informatique.

Le modèle de la grande distribution s'étend au logiciel

Intéressons-nous maintenant à l'iStore. Les DRM sont l'alpha et l'oméga d'Apple, alors même que son dirigeant clame partout qu'il les déteste. Apple s'est allié à deux industries (celles du divertissement et des télécoms) qui sont les plus convaincues que vous ne devriez pas être en mesure de modifier vos appareils, d'y installer vos logiciels, d'écrire des applications, et d'outrepasser les instructions envoyées par le vaisseau mère. Apple a construit son activité autour de ces principes. La société utilise des DRM pour contrôler ce que vous pouvez faire sur vos propres appareils, ce qui signifie que les clients d'Apple ne peuvent emmener leur « iContenu » avec eux vers des appareils concurrents, et que ceux qui développent pour Apple ne peuvent vendre à leurs propres conditions.

Le verrouillage de l'iStore ne rend pas meilleure la vie des clients ou des développeurs d'applications. En tant qu'adulte, je veux être capable de choisir ce que j'achète et à qui je fais confiance pour l'évaluer. Je ne veux pas que le Politburo de Cupertino (*NdT : La ville du siège d'Apple*) restreigne mon univers applicatif à ce qu'il choisit d'autoriser sur sa plateforme. Et en tant que créateur et détenteur de copyright, je ne veux pas d'un unique canal de diffusion contrôlant l'accès à mon public et dictant quel contenu est acceptable. La dernière fois que j'ai bloqué sur ce sujet, Apple s'est répandu en excuses pour le caractère abusif de ses conditions contractuelles, mais la meilleure était : « Pensiez-vous vraiment que nous fournissions une plateforme où vous pouvez faire fortune sans aucune contrepartie ? ». J'ai lu cette phrase en imitant la voix de Don Corleone et ça sonnait vraiment bien. Je crois en un marché où la compétition peut prendre place sans que j'aie pour autant à m'agenouiller devant une entreprise qui a érigé un pont-levis entre mes clients et moi.

Le journalisme en quête d'une figure paternelle

Si la presse parle autant de l'iPad, c'est selon moi parce qu'Apple assure le

spectacle, et parce dans le monde merveilleux de la presse, chacun cherche une figure paternelle qui lui promettra le retour de son lectorat payant. Toutefois, ce n'est pas seulement parce que les gens peuvent avoir accès gratuitement aux journaux qu'ils ne paient plus. C'est aussi parce que des contenus alternatifs, gratuits et de qualité équivalente, se multiplient. L'ouverture des plateformes a permis une explosion de la quantité de contenus, certains un peu amateurs, d'autres de qualité professionnelle, la plupart mieux ciblés que ne le proposaient les anciens médias. Rupert Murdoch peut menacer tant qu'il le veut de retirer son contenu de Google, je lui dis : Vas-y Rupert, fonce ! Ta fraction de fraction de morceau de pourcentage du Web nous manquera tellement peu qu'on ne le remarquera même pas, et nous n'aurons aucun problème à trouver du contenu pour combler le vide.

La presse techno regorge de gadgets dont les blogueurs spécialisés raffolent (et qui n'intéressent personne d'autre). De même, la presse généraliste est remplie d'articles qui nourrissent le consensus médiatique. Les empires d'hier pensent faire quelque chose de sacré, vital et surtout *mature*, et ce sont ces *adultes* qui veulent nous extraire de ce bac à sable qu'est le Web, plein de contenus amateurs sans circuits de distribution, afin d'y conclure des accords d'exclusivité. Et nous retournerons alors dans le jardin clôturé qui apporte tant de valeur actionariale à des investisseurs dont le portefeuille n'a pas évolué avec le commerce en ligne.

Mais l'observation attentive du modèle économique de l'édition sur iPad nous raconte une toute autre histoire : même des ventes astronomiques d'iPad n'arriveront pas vraiment à arrêter l'hémorragie des ventes de l'édition papier. Et ce n'est pas en poussant de grands soupirs et en regrettant le bon temps où tout était verrouillé que les clients reviendront.

Les gadgets, ça va ça vient

Les gadgets, ça va ça vient. L'iPad que vous achetez aujourd'hui va devenir de l'e-pollution dans un an ou deux (moins, si vous décidez de ne pas payer pour qu'on vous change la batterie). Le vrai problème n'est pas dans les fonctionnalités de ce bout de plastique que vous déballez aujourd'hui, mais dans l'infrastructure technique et sociale qui l'accompagne.

Si vous voulez vivre dans un univers créatif où celui qui a une bonne idée peut en faire un programme que vous pourrez installer sur votre appareil, l'iPad n'est pas

fait pour vous.

Si vous voulez vivre dans un monde équitable où vous pouvez conserver (ou donner) ce que vous achetez, l'iPad n'est pas fait pour vous.

Si vous voulez écrire du code pour une plateforme où la seule chose qui conditionne votre succès est la satisfaction de vos utilisateurs, l'iPad n'est pas fait pour vous.

Notes

[1] Crédit photo : Josh Liba (Creative Commons By)

Les 7 péchés de Windows parlent déjà 7 langues

Nous reproduisons un communiqué de l'April dans la mesure où nous sommes directement impliqués.



Il s'agit de l'annonce de la traduction en plusieurs langues de la campagne « **Les 7 péchés de Windows** » de la Free Software Foundation.

Nous en avons parlé ici-même à l'occasion de la sortie, il y a trois mois, de la première traduction en date, **la française** justement (travaillée en collaboration avec l'April, via notre groupe Framalang)^[1].

Pour rappel, ces 7 *péchés* sont l'empoisonnement de l'éducation, l'invasion de la vie privée, le comportement monopolistique, le verrouillage, le blocage abusif des standards, le soutien des DRM, les menaces sur la sécurité de l'utilisateur.

La campagne « Les 7 péchés de Windows »

Coup d'envoi des démarches de sensibilisation à l'échelle internationale

URL d'origine du document

BOSTON, Massachusetts, USA - Vendredi, 22 janvier 2010 - La Fondation pour le Logiciel Libre (Free Software Foundation, FSF) a annoncé aujourd'hui l'extension internationale de sa campagne *Les 7 Péchés de Windows* pour la défense des libertés des utilisateurs d'ordinateurs, avec des traductions et des communiqués de presse disponibles dans plus de huit langues. Des traductions dans d'autres langues sont aussi en cours.

La campagne *Les 7 Péchés de Windows* met en lumière sept domaines principaux dans lesquels les logiciels propriétaires, et plus particulièrement Microsoft Windows, portent atteinte à tous les utilisateurs d'ordinateurs : en envahissant la vie privée, en contaminant l'éducation, en enfermant les utilisateurs, en ne respectant pas les normes, en profitant de comportements monopolistiques, en appliquant des verrous numériques (DRM) et en portant atteinte à la sécurité des utilisateurs.

Ces éléments sont mis en avant dans un courrier que les organisateurs de la campagne ont déjà envoyé aux dirigeants des 500 plus grandes entreprises du classement Fortune ainsi qu'aux plus grandes ONG des États-Unis. Cette lettre met en garde les dirigeants concernés par Windows 7 à propos de "l'absence de sécurité, de liberté et de respect de la vie privée" à laquelle ils s'exposeraient s'ils venaient à adopter Windows 7, et elle soutient qu'ils devraient à la place adopter des solutions libres comme le système d'exploitation GNU/Linux et la suite logicielle bureautique OpenOffice.org.

La FSF demande aux citoyens qui se sentent concernés d'aider à diffuser ce message en soumettant de nouveaux dirigeants d'organisations qui sont aussi concernés par Windows 7 afin qu'ils reçoivent eux aussi une version de la lettre. Le directeur exécutif de la FSF, Peter Brown, explique que « de nombreuses personnes sont frustrées par les organisations avec lesquelles ils interagissent et

par le soutien qu'elles apportent à une industrie du logiciel qui oeuvre contre les libertés des citoyens. Nos instances dirigeantes, tant au plan national que local, les ONG ainsi que les universités et les écoles publiques qui utilisent des logiciels propriétaires vont ainsi à l'encontre de l'intérêt public, le plus souvent du fait de leur méconnaissance du logiciel libre ou d'un égarement quant aux valeurs qu'elles sous-tendent. Nous espérons alerter ces décideurs de la contribution bénéfique qu'ils peuvent apporter à la société en faisant migrer leurs organisations vers le logiciel libre. »

« En traduisant *Les 7 Péchés de Windows* dans autant de langues que possible, nous faisons de cette campagne une mobilisation internationale pour défendre les libertés des utilisateurs d'ordinateurs », a ajouté Matt Lee, le responsable de la campagne au sein de la FSF. En plus des traductions du site web, la FSF distribue aussi ce communiqué de presse dans ces mêmes langues, aux représentants locaux de chacune des zones linguistiques concernées.

Coordonnés par les permanents de campagne de la FSF qui travaillaient avec des traducteurs bénévoles, les efforts de traduction ont été déployés au cours des derniers mois, en utilisant des logiciels libres et en collaborant au moyen de l'outil GNU Mailman. La première traduction à être publiée a été la française, traduite par les membres des associations française du logiciel libre, April et Framasoft.

Toute partie intéressée peut rejoindre les efforts de traduction en visitant <http://meta.windows7sins.org>. Le site a déjà été traduit de l'anglais vers l'arabe, le français, l'italien, le russe, l'espagnol et l'allemand.

« Les traductions permettent aux lecteurs non-anglophones de comprendre les enjeux de la campagne de la FSF. L'April et Framasoft encouragent leurs membres et les communautés francophones du logiciel libre à profiter de la sortie de Windows Seven pour informer leurs amis, famille, collègues, connaissances... sur les dangers du logiciel propriétaire, les pratiques abusives de Microsoft et sur l'existence du logiciel libre » ont indiqué Frédéric Couchet de l'April et Alexis Kauffmann de Framasoft.

Les volontaires qui souhaiteraient traduire dans leur langue *Les 7 Péchés de Windows* ainsi que d'autres documents de la FSF peuvent nous écrire.

Notes

[1] Crédit photo : Techedlive (Creative Commons By-Sa)

Filtrage du Net : danger pour la démocratie et l'État de droit

Le groupe de travail Framalang du réseau Framasoft, et La Quadrature du Net publient la traduction du résumé d'une étude juridique indépendante sur les dangers du filtrage du Net.



- **Résumé (pdf/fr)**, 30 pages
- Résumé (pdf/en), 30 pages
- Rapport complet (pdf/en), 222 pages

Ce que l'on retire de la lecture de cette étude, c'est que comme lors de la bataille HADOPI, où le gouvernement se cachait derrière la supposée « défense des artistes » pour imposer une absurde et dangereuse coupure de l'accès au Net, des politiques publiques légitimes sont désormais instrumentalisées pour imposer le filtrage gouvernemental des contenus sur Internet^[1].

Toutefois, de même que les coupures d'accès, si elles sont appliquées, n'apporteront pas un centime de plus aux artistes et ne feront pas remonter les ventes de disques, **le filtrage ne peut en aucun cas résoudre les problèmes au prétexte desquels il sera mis en place.**

Si l'**objectif de lutter contre la pédopornographie et son commerce est**

bien évidemment légitime, la solution qui consiste à bloquer les sites incriminés pour éviter leur consultation revient en réalité à pousser, dangereusement, la poussière sous le tapis. Le seul moyen de lutte véritablement efficace contre ces pratiques ignobles passe par le renforcement des moyens humains et financiers des enquêteurs, l'infiltration des réseaux criminels ainsi que le blocage des flux financiers et le retrait des contenus des serveurs eux-mêmes. Or, en la matière, des politiques efficaces existent déjà.

Il importe donc d'**améliorer ces dispositifs existants** et d'y **consacrer les ressources nécessaires**, plutôt que de remettre en cause les libertés au motif de politiques de prévention du crime totalement inefficaces. En effet, les arguments de lutte contre la criminalité, au potentiel émotionnel fort, sont aujourd'hui instrumentalisés pour tenter de légitimer un filtrage du Net qui porte pourtant radicalement atteinte à la structure du réseau, et entraîne de grands risques pour les libertés individuelles et « l'état de droit » tout entier.

L'étude dont **le résumé de 30 pages vient d'être traduit en français** conjointement par les volontaires de Framalang et de La Quadrature du Net est un pavé dans la mare. Elle conteste, démonstrations juridiques à l'appui, l'idée - évoquée par un nombre croissant de gouvernements européens - que le filtrage du Net puisse être une solution efficace et indolore de régulation des pratiques sur Internet. Réalisée par les éminents spécialistes Cormac Callanan^[2], Marco Gercke^[3], Estelle De Marco^[4] et Hein Dries-Ziekenheine^[5], ses conclusions sur l'inefficacité et la dangerosité du dispositif sont sans appel :

- Quel que soit le mode de filtrage des contenus utilisé, il entraîne de **graves risques de sur-blocage** (risques de faux-positif : des sites innocents rendus inaccessibles).
- Quel que soit le mode de filtrage retenu, il sera **ridiculement facile à contourner**. Les criminels se servent déjà de moyens de contournement et continueront d'agir en toute impunité.

La seule mise en place du filtrage entraîne des **risques de dérives** : si l'on commence pour la pédopornographie, pourquoi ne pas continuer par la suite pour la vente de cigarettes sans TVA^[6], le partage de musique et de films (comme le souhaitent les lobbies derrière l'**ACTA**)^[7], les sondages en sorties des urnes ou même les insultes au président ? La plupart des pays non-démocratiques (Chine,

Iran, Birmanie, etc.) utilisent le filtrage du Net aujourd'hui, systématiquement à des **fins de contrôle politique**.

La loi LOPPSI (loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure) sera bientôt examinée au Parlement français. Elle contient des dispositions visant à imposer le filtrage du Net sans contrôle de l'autorité judiciaire, par une autorité administrative dépendante du ministère de l'intérieur.

Il est indispensable que les citoyens attachés à Internet, aux valeurs démocratiques et à l'État de droit se saisissent de cette question, grâce à cette étude, afin de stimuler un débat public. Il est crucial de contrer cette tentative d'imposer un filtrage du Net attentatoire aux libertés fondamentales !

Passages essentiels :

p. 4 : Dans les pays où l'autorité judiciaire est indépendante du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif, ce qui devrait être le cas dans toutes les démocraties libérales, seul un juge devrait avoir la compétence de déclarer illégal un contenu, une situation ou une action.

Un problème crucial autour des listes noires est celui de leur sécurité et leur intégrité. Une liste de contenus tels que ceux-là est extrêmement recherchée par ceux qui sont enclins à tirer parti d'une telle ressource. Sans même mentionner les fuites de listes noires directement sur Internet, des recherches indiquent qu'il serait possible de faire de la rétro ingénierie des listes utilisées par n'importe quel fournisseur de services.

p. 5 : En tout état de cause, il faut souligner qu'aucune stratégie identifiée dans le présent rapport ne semble capable d'empêcher complètement le filtrage abusif. Ceci est d'une importance décisive lorsqu'on met en balance la nécessité de bloquer la pédo-pornographie et les exigences des droits de l'Homme et de la liberté d'expression. Il semble inévitable que des contenus légaux soient aussi bloqués lorsque le filtrage sera mis en œuvre.

p. 13 : Aucune des stratégies identifiées dans ce rapport ne semble être capable de protéger du sur-filtrage. C'est une des préoccupations majeures dans l'équilibre entre la protection des enfants et les droits de l'homme et de la liberté. Il paraît inévitable que le contenu légal soit filtré aux endroits où les filtres sont implémentés. Le sous-filtrage est aussi un phénomène universel spécialement

présent dans la plupart des stratégies étudiées.

p 18 : Que l'accès à Internet soit ou non un droit fondamental indépendant, celui-ci est tout au moins protégé comme un moyen d'exercer la liberté d'expression, et chaque mesure de filtrage d'Internet qui tente d'empêcher les personnes d'accéder à l'information est par conséquent en conflit avec cette liberté. Chaque mesure de filtrage limite le droit à la liberté d'expression, de manière plus ou moins large selon les caractéristiques du filtrage et le degré de sur-filtrage, puisque l'objectif initial d'une telle mesure est de limiter l'accès à un contenu particulier.

p 21 : La seule sorte d'accord qui pourrait autoriser une mesure de filtrage serait le contrat entre l'utilisateur d'Internet et le fournisseur d'accès. La légalité d'une telle mesure de filtrage dépendrait pour beaucoup du type de contenu consulté, de la nature de l'entorse aux droits et libertés et des preuves requises. Si cela n'est pas précisé d'une façon raisonnable, il est facile d'envisager que de tels contrats soient considérés comme des entorses à la directive européenne sur les clauses contractuelles abusives, particulièrement si cela permet au fournisseur d'accès à Internet de prendre des sanctions unilatérales à l'encontre de son client.

p 23 : Le filtrage du web et du P2P dans l'intérêt de l'industrie de la propriété intellectuelle. Une mesure de filtrage du web ou du P2P, qui servirait l'intérêt des ayants droit, aurait probablement un effet global plus négatif :

- tout d'abord, si le filtrage du P2P peut être présenté comme menant à un chiffrement des échanges rendant toute surveillance ou la plupart des contenus impossible, il deviendrait alors impossible de surveiller ces communications, même dans les conditions où cela est autorisé ;
- ensuite, cela impliquerait des coûts. Élevés pour l'industrie d'Internet, les gouvernements et les internautes ;
- enfin, cela mènerait à coup sûr au filtrage de fichiers légaux.

Au regard du critère qui requiert qu'il existe une base suffisante pour croire que les intérêts des ayants-droits soient en péril , nous pouvons dire qu'il n'y a aucune preuve d'un tel danger. Il n'y a aucune preuve de la nature et de l'étendue des pertes possibles dont souffrent les ayants-droits à cause des infractions commises à l'encontre de leurs droits sur le web ou les réseaux P2P, étant donné que les

études sur ce problème sont insuffisantes ou démontrent un résultat inverse.

Le filtrage des contenus illégaux du web ou du P2P dans le but de la prévention du crime. L'objectif de la prévention du crime devrait être d'empêcher les gens de commettre des crimes ou délits ou d'en être complices en achetant, téléchargeant ou vendant des contenus illégaux. Sa proportionnalité dépendrait de l'équilibre trouvé entre, d'une part, le pourcentage de la population qui ne commettrait plus de délits puisque n'ayant plus accès aux contenus illégaux et, d'autre part, les restrictions des libertés publiques que causerait la mesure. L'effet de la mesure ne devrait pas être une réduction significative de la liberté d'expression ni du droit à la vie privée de chaque citoyen. Il n'existe pour l'instant aucune preuve qu'une mesure de filtrage pourrait aboutir à une diminution des crimes et délits, alors qu'elle restreindrait certains comportements légitimes et proportionnés.

p 25 : Si avoir le droit d'attaquer devant un tribunal une décision qui limite une des libertés est un droit fondamental, cela suppose que cette limitation a déjà été mise en place et que le citoyen a déjà subi ses effets. Par conséquent, il est essentiel qu'un juge puisse intervenir avant qu'une telle décision de filtrage ne soit prise. En ce qui concerne le filtrage d'Internet, ces situations sont tout d'abord relatives à l'estimation et la déclaration d'illégalité d'un contenu ou d'une action, puis à l'appréciation de la proportionnalité de la réponse apportée à la situation illégale.

p. 26 : Un passage en revue technique des principaux systèmes de filtrage d'Internet utilisés de nos jours, et la façon dont ils s'appliquent à différents services en ligne, soulignent la gamme croissante des contenus et des services qu'on envisage de filtrer. Une analyse de l'efficacité des systèmes de filtrage d'Internet met en évidence de nombreuses questions sans réponse à propos du succès de ces systèmes et de leur capacité à atteindre les objectifs qu'on leur assigne. Presque tous les systèmes ont un impact technique sur la capacité de résistance d'Internet et ajoutent un degré supplémentaire de complexité à un réseau déjà complexe. Tous les systèmes de filtrage d'Internet peuvent être contournés et quelquefois, il suffit de modestes connaissances techniques pour le faire. Il existe des solutions logicielles largement disponibles sur Internet qui aident à échapper aux mesures de filtrage.

p. 27 : En bref, le filtrage d'Internet est conçu avec des solutions techniques qui sont inadéquates par elles-mêmes et qui en outre sont sapées par la disponibilité

de protocoles alternatifs permettant d'accéder à du matériel illégal et de le télécharger. Il en résulte que l'estimation du caractère proportionné des mesures ne doit pas seulement respecter l'équilibre des divers droits en jeu, mais aussi garder à l'esprit l'incapacité des technologies de filtrage à préserver les droits en question, ainsi que les risques d'effets pervers, tels qu'une diminution de la pression politique pour rechercher des solutions complètes, ou le risque d'introduction de nouvelles stratégies chez les fournisseurs de sites illégaux pour éviter le filtrage, ce qui rendrait à l'avenir plus difficiles encore les enquêtes pénales.

Notes

[1] Crédit photo : Dolmang (Creative Commons By-Sa)

[2] Cormac Callanan est Membre du conseil consultatif Irlandais sur la sûreté d'Internet et directeur d'Aconite Internet Solutions, qui fournit des expertises dans le domaine de la cybercriminalité.

[3] Marco Gercke est Directeur de l'Institut du droit de la cybercriminalité et professeur de droit pénal à l'Université de Cologne.

[4] Estelle De Marco est juriste. Ancienne consultante de l'Association des Fournisseurs d'Accès.

[5] Hein Dries-Ziekenheine est PDG de Vigilo Consult, cabinet de juristes spécialisés dans le droit de l'Internet.

[6] Voir Tabac et vente sur Internet : le gouvernement dément.

[7] En juin 2008, interrogé par PCINpact, le directeur général de la SPPF, Jérôme Roger, qui représente les producteurs indépendants français, a déclaré : « *les problématiques de l'industrie musicale ne sont pas éloignées de ces autres préoccupations (la pédophilie) qui peuvent paraître évidemment beaucoup plus graves et urgentes à traiter. Bien évidemment, les solutions de filtrage qui pourraient être déployées à cette occasion devraient faire l'objet d'une réflexion à l'égard des contenus, dans le cadre de la propriété intellectuelle* ». Voir Quand l'industrie du disque instrumentalise la pédopornographie.